

Aquatique Vacances

Conditions générales de ventes

RESERVATION

Vous remplissez et vous nous renvoyer le formulaire de réservation accompagné du montant de l'acompte, majoré des frais de réservation et, éventuellement de la garantie annulation. Après acceptation de la réservation, nous vous adressons une facture.

REGLEMENT

La réservation est définitive lorsque nous encaissons l'acompte. Le solde du séjour est à régler 6 semaines avant votre arrivée. Si vous réservez plus de 6 semaines avant votre arrivée, vous réglez un acompte de 25% du montant total de votre séjour. Si vous réservez moins de 6 semaines avant votre arrivée, réglez la totalité du séjour. Dans tous les cas le paiement s'effectuera par chèque, mandat, chèque vacances (ANCV uniquement) et carte bancaire par internet. A défaut de paiement intégral 6 semaines avant votre arrivée, nous nous réservons le droit de considérer que la réservation est annulée.

PRIX

Le tarif à la semaine comprend : la location de l'hébergement, les redevances camping (forfait 5 personnes), l'emplacement, 1 voiture, eau, gaz, électricité. Les personnes non inscrites sur le contrat de location ne pourront pas séjourner sur l'emplacement prévu.

PERSONNES SUPPLEMENTAIRES ET VISITEURS

Le nombre de personnes par locatifs ne peut pas excéder 5. Toutefois, après notre accord une sixième personne pourra être autorisée à séjourner (1 bébé comptant pour 1 personne). Dans ce cas un supplément de 6€ par jour sera à régler (procéder de même pour une voiture supplémentaire ou une moto – voir tarifs suppléments).

Tout visiteur doit être signalé à AQUATIQUE VACANCES dès son arrivée, il devra acquitter un tarif journalier lui donnant accès aux prestations offertes par le camping.

TENTES 2 PLACES

Il s'agit pour vous, d'installer sur votre emplacement votre tente 2 places (tente non fournie) ne permettant pas de dépasser le maximum de personnes autorisées). Supplément de 5€ par jour à payer avec votre solde ou lors de votre arrivée.

TAXE DE SEJOUR

(par jour et par personne de 13 ans et plus)

Elle est à régler en supplément avec votre solde à Aquatique Vacances, sauf la Dune à régler le jour de votre arrivée. Le tarif est généralement compris entre 0,40 € et 0,70 € en fonction de la commune. Parfois déterminée au printemps, nous n'en connaissons pas toujours le montant exact avant le début de saison.

TAXE D'ORDURES MENAGERE

(par jour et par personne de 13 ans et plus)

Elle est à régler en supplément avec votre solde à Aquatique Vacances, uniquement sur le camping International de l'Hérault au tarif de 0,50 €.

CHEQUE VACANCES

Nous acceptons comme paiement les chèques Vacances de l'ANCV, les expédier par lettre recommandée – ne pas détacher les souches supérieures. Le séjour peut être réglé par chèques vacances en totalité ou partiellement. Le solde de votre séjour doit être impérativement payé à la date d'échéance (soit 6 semaines avant votre arrivée), aussi pensez d'ores et déjà à établir votre épargne ANCV en fonction de cette date. Le nom du titulaire des chèques vacances doit être identique à celui de la réservation. A défaut de paiement intégral 6 semaines avant votre arrivée, AQUATIQUE VACANCES se réserve le droit de considérer que la réservation a été annulée.

BONS VACANCES DE LA C.A.F – ATTESTATION DE SEJOUR – SERVICE VACAF

Ils seront remplis sur votre lieu de séjour sur présentation de votre facture. Vous devez ensuite les réexpédier à votre C.A.F. Seules les personnes inscrites seront mentionnées sur les attestations de séjour et bon C.A.F.

Renseignez vous auprès de votre centre pour les conditions de remboursement. Pour toute demande d'attestation et de facture acquittée, merci de joindre 1 enveloppe timbrée. Nous nous occupons d'enregistrer et de valider l'AVF (Allocation Vacances Familiale) par l'intermédiaire d'internet et du service VACAF (en fonction des fonds disponibles). Important :

Nous communiquer votre n° d'allocataire lors de la réservation.

LE SEJOUR

Location à la semaine du samedi au samedi (7 jours), du mercredi au samedi (10 jours) et du samedi au mercredi (11 jours) et pour l'ensemble des hébergements. Tout locataire doit se charger de respecter toutes les prescriptions du règlement intérieur du camping aux personnes résidant avec lui et sous sa responsabilité.

Nous ne pouvons être, en aucun cas, responsables des pertes d'objets personnels, blessures ou dommages

pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant leur séjour. En cas de non-respect ou faute grave, AQUATIQUE VACANCES ne saurait être jugé responsable.

MODIFICATIONS

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'après accord d'AQUATIQUE VACANCES et notification écrite du client dans la limite de nos disponibilités (frais de 16 €).

ANNULATION

En cas d'annulation plus de 6 semaines avant le début du séjour, une somme égale à 25% du prix du séjour restera acquise à AQUATIQUE VACANCES. En cas d'annulation moins de 6 semaines avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour restera acquise à AQUATIQUE VACANCES. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

GARANTIE ANNULATION

2 € par jour, pour toute réservation faite plus de 6 semaines avant le début du séjour. Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente garantie est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables. La garantie annulation assure le remboursement du prix contractuel de location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée au camping, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation, sommes non remboursables : garantie annulation + franchise annulation (forfait de 46 €). Les événements couverts par la garantie annulation sont (liste exhaustive) : décès, accident corporel grave ou maladie grave d'un des membres participants au séjour, licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint. La garantie annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des événements énumérés ci-dessus se produisaient pendant le séjour.

BARBECUES

Ils sont interdits sur tous les campings, vous aurez accès gratuitement aux barbecues collectifs mis à votre disposition sauf Camping Le Trianon, le Dune et l'International de l'Hérault. Les barbecues électriques et gaz sont acceptés en fonction des campings.

CAMPINGS

En fonction des périodes, pour des raisons indépendantes de notre volonté, les activités et animations ne sont pas toutes opérationnelles. L'animation varie suivant chaque camping. Elle peut être gratuite ou payante, voir supplément Pass-Loisirs.

CAUTION

Elle est payable à votre arrivée sous forme de 2 chèques : caution matériel 259 € et caution ménage 80 €. Ces chèques ne seront pas encaissés et vous seront restitués à votre départ (déduction faite des manquants ou détériorations éventuelles) et si votre locatif est prêt à être reloué immédiatement. (Nettoyage final effectué). Une caution sera demandée pour les cartes magnétiques des barrières automatiques et les bracelets piscine, suivant les campings (environs 30 €).